



DESTINATION
2041

Participer à la révision de la charte du Parc

Fiche de candidature des acteurs socio-économiques

à retourner avant le 16 janvier 2022

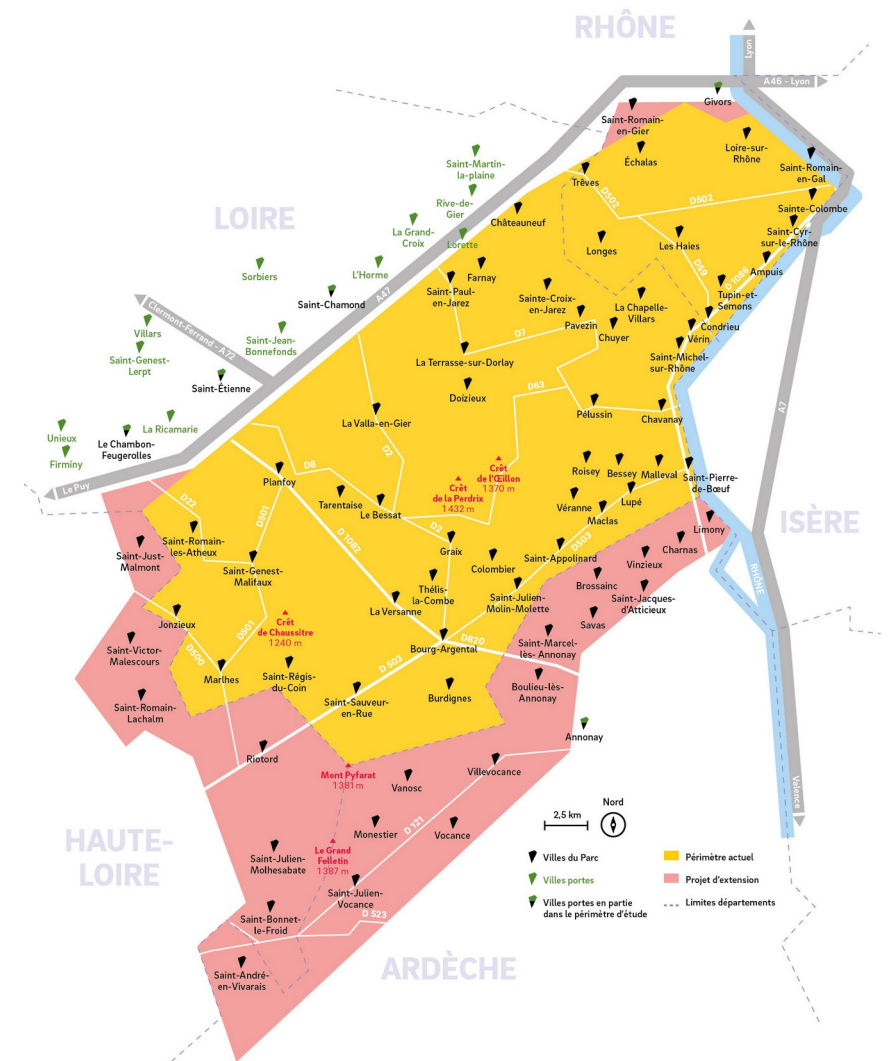
au Parc naturel régional du Pilat – info@parc-naturel-pilat.fr

Comment souhaitons-nous vivre et travailler dans le Pilat tout en respectant nos patrimoines communs ?

Le Parc naturel régional du Pilat a entamé la révision de sa charte, soit le projet de territoire qui doit guider les politiques locales de 2026 à 2041.

Le territoire concerné par l'élaboration du projet est présenté dans la carte ci-contre.

L'ensemble des acteurs du territoire est invité à travailler, avec les élus et techniciens du Parc, pour écrire un nouveau projet de développement durable du territoire.



Appel aux acteurs socio-économiques

Afin de connaître les attentes de chacun, les élus du Parc du Pilat invitent les acteurs socio-économiques à la construction de la Charte 2026-2041.

Afin de garantir une représentation équilibrée des types d'acteurs, les élus pourront être amenés à sélectionner un acteur au sein d'un groupe d'acteurs représentant un même centre d'intérêt. Toutefois l'acteur sélectionné sera mis en relation avec ceux de son groupe pour organiser une représentation du groupe.

Aussi, pour participer à la construction du projet de territoire (= la charte), vous devez remplir la présente fiche de candidature.

Nom du groupement

Statut du groupement (association, club, syndicat, coopérative, collectif, ...)

Zone géographique d'action

Nom du représentant officiel (facultatif)

Nom de la personne désignée pour représenter le groupement lors des ateliers thématiques¹

Personne titulaire

Ses coordonnées²

Adresse postale

Email³

Téléphone⁴

Autres personnes pouvant remplacer le titulaire

En quelques lignes, quel est l'objet de votre groupement ? Pourquoi souhaitez-vous participer aux ateliers thématiques ? Quelle est votre ambition pour le territoire ?

(Possibilité de joindre des documents complémentaires)

Pour information,

- Chacune des thématiques traitées demandera entre 3 et 6 réunions d'ici 2023. Ces réunions se tiendront principalement en semaine.
- Les candidatures sont à déposer avant le 16 janvier 2022. Vous serez informés des organisme retenus. Dans le cas où votre organisme n'est pas retenu, nous vous donnerons le contact d'un des organismes retenus et dont les intérêts sont proches des vôtres. Vous pourrez ainsi convenir avec lui des messages que vous souhaitez transmettre et ainsi organiser votre représentation. Les premières réunions des ateliers thématiques se tiendront au plus tôt en février 2022.

Plus d'informations sur [www.parc-naturel-pilat .fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr) / Destination 2041 / Ateliers thématiques

¹ - Possibilité de désigner plusieurs personnes suppléantes en cas d'indisponibilité.

² - Seules ces coordonnées seront utilisées pour contacter le groupement durant toute la durée de la révision de la charte. Elles seront transmises aux autres acteurs socio-économiques candidats.

³ - Besoin d'un mail et liaison internet pour participer.

⁴ - Besoin d'un téléphone

Fichier à enregistrer et à renvoyer par mail à info@parc-naturel-pilat.fr